

No 51

# ARGUS JOURNAL

Mai/Juin

1981

May/June

Bulletin de nouvelles publié par la C.B.P.Q./C.P.L.Q.  
News Bulletin published by the C.B.P.Q./C.P.L.Q.  
360, rue LeMoine  
Montréal, Québec  
845-3327

## SOMMAIRE / CONTENTS

### RAPPORTS ADMINISTRATIFS

- 2 Message du nouveau président: monsieur Paul-Emile Filion
- 5 Rapport financier
- 6 Rapport du registraire

### NOUVELLES DES COMITES

- 7 Nouvelles du comité d'emploi

### ACTIVITES PROFESSIONNELLES

#### 12e CONGRES ANNUEL - SHERBROOKE - 7-9 MAI 1981

- 10 Atelier sur le comité de formation professionnelle
- 11 Assemblée générale: Plan biennal
- 12 Compte rendu sur la plénière sur le Plan biennal
- 13 Plan biennal: atelier 4 - présence de la profession
- 15 Journée de formation professionnelle - "La qualité de vie au travail"
- 16 Compte rendu du 12e Congrès annuel

### DOSSIERS ET NOUVELLES

- 19 Communiqué IFLA - Nomination de monsieur Yvon Albert Laurendeau
- 20 La Centrale des bibliothèques
- 20 Le bibliothécaire: un gestionnaire
- 21 Base de données sur la documentation québécoise en éducation
- 22 Code des professions - Pavé fédéral dans la mare provinciale
- 24 Conference of the Canadian Library Association

### ARGUS JOURNAL SUPPLEMENT

Procès-verbal de la 12e Assemblée générale annuelle de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, tenue à l'Hôtel Motel Le Baron, 3200 ouest, rue King à Sherbrooke, le vendredi 8 mai 1981.

---

# RAPPORTS ADMINISTRATIFS

---

Message du nouveau président

A note from Paul-Emile Filion, the new president

La Corporation vient de tenir son douzième congrès annuel à Sherbrooke (7-9 mai 1981). L'Assemblée générale, l'une des mieux suivies de notre brève histoire, a permis de mesurer l'activité de plusieurs comités et de prendre une connaissance d'ensemble des décisions du Bureau et du Comité administratif. Surtout le programme professionnel a su donner au thème "Le bibliothécaire professionnel et la gestion" un éclairage puissant et pratique.

The keynote address of Miriam Tees, our third president, was extremely well received as it gave our deliberations a pertinent and positive orientation.

La session intensive du samedi, dirigée par Pierre Dubois de Woods Gordon, sur la "QVT" (qualité de vie au travail) restera un modèle du genre. La Corporation remercie ceux de ses membres qui lui ont préparé et présenté cet excellent congrès.

L'activité de la Corporation pour les deux ans à venir devrait s'orienter dans le sens d'une Consolidation, d'une Conférence, et d'une Conscription.

## Consolidation

Après douze ans, il faut assurer à notre groupe une croissance modérée, une consolidation de ses activités et services. Quelques-uns de nos fondateurs ne sont plus avec nous, mais la relève s'affirme déjà. Le nombre des membres demeure remarquable mais la Corporation gagnerait sûrement en force de persuasion et de frappe si tous les collègues du Québec, sans exception, se joignaient à nous. Les comités doivent s'efforcer d'élargir l'éventail de leurs membres et les associer davantage à leurs délibérations et opérations.

### Conférence

La conférence générale de la Fédération internationale des associations de bibliothèques et de bibliothécaires (IFLA) se tiendra à Montréal du 22 au 28 août 1982, à l'invitation de l'ASTED. Déjà, des comités existent où beaucoup de nos membres apportent leur compétence et leur expérience. A mesure que se rapproche la date de la conférence, nous devons nous tenir prêts à participer encore davantage aux initiatives du Comité d'organisation de cette 48e conférence de l'IFLA.

La Corporation participera officiellement à quelques activités; on pense par exemple à une documentation bien identifiée à la Corporation et qui serait distribuée à tous les participants. Notre principale contribution demeure évidemment la participation individuelle des membres aux tâches qui leur seront proposées dans le cadre de la Conférence. Il s'agit d'une occasion privilégiée de vivre, d'une façon discrète mais intense, son professionnalisme, essentiellement un service.

### Conscription

In times of national emergency, conscription gathers in vital services persons of brawn and brain who have not joined of their own initiative.

If we believe that our services are essential especially as the year 2000 gets closer, we have to recruit dynamic people for the world of documentation-information. We must insure that the schools of librarianship do not accept only the top literary candidates among those who flock to their courses; they must welcome people who had not considered an information career as an outstanding profession, a calling to the complexity of modern sciences, the art of management and communication and, basically, a deep feeling for accurate documentation in all its formats and media, and the wish to share the knowledge of the masterpieces of world creation and reflection.

The future and the moral responsibility of the Corporation rests really not so much in the preoccupation for added courses (management, mathematics, and computer science) to the curricula, but first and foremost on the recruitment of top achievers, men and women with a strong and balanced personality, well-recommended by their professors, their peers, and past human records, people who have been properly interviewed by practising professionals.

La Conscription dont il s'agit ici, c'est le recrutement systématique de personnalités fortes pour maintenir le niveau de la profession et la protection du public. La Corporation doit s'enrichir régulièrement d'hommes et de femmes qu'on ira chercher dans les secteurs scientifiques de nos universités, dans les sciences sociales et administratives et ailleurs, par exemple dans le commerce et l'industrie. Pourquoi pas des vocations tardives? Celles de gens qui ont fait leurs preuves et qui à trente-cinq ans s'avèrent plus dynamiques que beaucoup de jeunes diplômés du premier cycle.

Il est urgent que la Corporation se dote de moyens efficaces pour assurer aux écoles de bibliothéconomie ce recrutement de haute valeur, absolument indispensable.

Chacun d'entre nous doit faire sa part pour accomplir ce programme 1981-1983; Consolidation, Conférence internationale, et Conscription des talents.

Each and every one of the 1,000 plus members of the Corporation must share in the pursuit of these goals in the next two years.

Mai 1981

RAPPORT FINANCIER  
avril 1981 (provisoire)

1. SOMMAIRE

SOLDE au 31 mars 1981	\$ 83,911.89
PLUS les recettes du mois d'avril 1981	15,844.47
MOINS les déboursés du mois d'avril 1981	<u>15,072.89</u>
SOLDE au 30 avril 1981	\$ 84,683.47

(CERTIFICATS AU VERSO)

2. <u>ANALYSE DES OPERATIONS</u>	<u>PREVISIONS</u> 1981	<u>OPERATIONS</u> DU MOIS	<u>TOTAL</u> ACCUMULE	<u>DISPONIBILITE</u>
<u>A- REVENUS</u>				
Admission #310	2,500	150.00	525.00	
Cotisations #320	120,000	1,405.00	113,580.00	
Revenus de congrès #340	9,000	7,455.00	8,075.00	
Publicité de congrès #345	8,620	2,868.25	2,124.38	
Intérêt-revenu #350	4,500	2,476.30	3,148.49	
Revenu divers #360	—			
Revenus de stages #370	7,300	990.00	3,950.00	
Abonnements à Argus #380	1,900	106.00	1,482.54	
Publicité Argus #390	4,000	341.25	(114.25)	
Vente de publications #382	400	50.67	253.67	
F. de banque		2.00		
TOTAL:	\$ 158,220	\$15,844.47	\$133,024.83	
<u>B- DEPENSES</u>				
Salaires #400	65,400	5,380.03	20,462.75	
Avantages soc. #405A-401	7,000	368.04	1,205.43	
Loyer et électricité #410	2,300	160.00	640.00	
Entretien & réparations #420	1,500	137.06	484.08	
Frais du secrétariat #430	11,400	496.18	2,601.40	
Communications #432	3,800	281.10	1,112.69	
Honoraires prof. #435-436	2,000	--	--	
Publication d'ARGUS #440	18,300	303.00	3,857.12	
Publications d'ARGUS J.442	6,000	831.10	831.10	
Frais de publications #445	5,400	170.00	170.00	
Dép. des comités- perm. #451	2,050	271.70	478.36	
-du Bureau	5,000	52.15	566.78	
Frais de réunions #450	600	35.00	64.00	
Frais de représentation #452	2,000	80.12	322.00	
Publicité et rel. ext. #453	1,500	50.00	150.00	
Dépenses de congrès #454	11,600	1,642.25	2,905.55	
Frais de stages #455	7,300	985.90	3,441.57	
Taxes et permis #470	150	--	93.50	
Divers #475	—	3,320.62*		
Assurances #415	225	--	310.00	
Mobilier #140	800	--	160.00	
Papeterie p. d'avance #154		--		
Timbres payés d'avance #155		500.00		
Cotisations & abon. #456	1,000	--	821.00	
Frais de banque		8.64	35.64	
TOTAL:	\$ 155,425	\$15,072.89	\$40,712.97	
<u>C- FONDS DE RECHERCHE</u>				
		<u>Operation</u> du mois	<u>Total</u> accumulé	
		213.00	2,271.46	

RAPPORT DU REGISTRAIRE

COMITE D'ADMISSION

LISTE DES NOUVEAUX MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE LA  
CORPORATION DU 1er MAI AU 16 JUIN 1981

Beaudoin, Michel	Provencher, Louise-Marie
Bouchard, Marcel	Ross, Elspeth
Grof-Iannelli, Martie	Rothe, Eckhard E.
Lamoureux, Michelle	Tomlinson, James
Pierrard-Binieq, Maryse	

---

BUREAU 1981/1982

Paul-Emile Filion, président  
Florian Dubois, vice-président  
Michel Boisvert, trésorier  
Madeleine Laliberté, secrétaire  
Diane Mittermeyer, conseillère

Danièle Baillargeon  
Gilbert Blondeau  
Henriette Dostaler  
Ginette Gagnier  
Françoise Jobin  
Yvon Paquin  
Angèle Pintal

---

# NOUVELLES DES COMITÉS

---

## NOUVELLES DU COMITE D'EMPLOI

Postes offerts au cours des derniers mois. Pour toute information:  
Lise Christin-Côté, Bibliothèque nationale du Québec, 1700, rue Saint-Denis, Montréal, Québec, H2X 3K6 ou votre représentant régional.

1. Université d'Ottawa, Ontario.  
Directeur. Bibliothèque de droit.  
Numéro de concours: SP-80-273.
2. Ville de Jonquière. Service des loisirs, Québec.  
Bibliothécaire professionnel, responsable du service  
aux enfants des bibliothèques municipales.  
Avant le 27 mars 1981.
3. La Presse, dossier no 8210.  
Bibliothécaire demandé pour bureau d'avocats.
4. Bibliothèque centrale de prêt des Laurentides,  
Mont-Rolland, Québec.  
Directeur général.  
Avant le 3 avril 1981.
5. Concordia University, Montréal, Québec.  
Reference Selection Librarian. Science and Engineering  
Library.  
Before April 6 th, 1981.
6. Gouvernement du Québec, Projet Archipel, Montréal, Québec.  
Bibliothécaire documentaliste.  
Contrat d'un an.
7. Centre canadien d'architecture, Montréal, Québec.  
Bibliothécaire en chef.
8. Commission Scolaire Jérôme-Le Royer,  
Pointe-aux-Trembles, Québec.  
Bibliothécaire.  
Travail pour 3 mois.

9. *Ville de St-Luc, Québec.  
Bibliothécaire, responsable de la bibliothèque municipale.  
Avant le 16 avril 1981.*
  
10. *Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec.  
Bibliothèque municipale. Service des loisirs et parcs.  
Bibliothécaire professionnel, responsable de la section des  
adultes.  
Avant le 24 avril 1981.*
  
11. *Office de la langue française, Québec.  
Chef du service de la documentation terminologique. Adjoint  
aux cadres supérieurs.  
Concours numéro: 625J-540012/LB  
Du 4 avril au 21 avril 1981 pour l'inscription.*
  
12. *Conseil régional de la santé et des services sociaux de la  
région de Trois-Rivières (CRSSS-04) Québec.  
Bibliothécaire, coordonnateur des services de documentation.  
Concours 81-05.  
Avant le 24 avril 1981.*
  
13. *Ville de Montréal, Québec. Service du catalogue  
Bibliothécaire préposé à l'analyse documentaire.  
Travail pour 5 mois.*
  
14. *Hôpital Rivière-des-Prairies, Québec.  
Chef du service de la bibliothèque.  
Avant le 9 mai 1981.*
  
15. *Fédération internationale des associations de bibliothécaires et  
des bibliothèques  
(IFLA) 48e conférence générale, Montréal, 1982  
Adjoint au président du Comité d'organisation, du 1er juin 1981  
au 31 août 1982.  
Communiquer avec Onil Dupuis, C.P. 1144, Succ. Desjardins, Montréal  
Québec, H5B 1B3, ou 288-8524.*
  
16. *Société Radio-Canada, Montréal.  
Bibliothécaire de référence.*

17. Lakehead University, Thunder Bay, Ontario.  
Chief Librarian
18. Ville de Roxboro, Québec.  
Bibliothécaire pour enfants.
19. Canadien National, Montréal.  
Bibliothécaire de référence.

Emplois relatifs à la bibliothéconomie

1. Conseil des Arts du Canada, Ottawa, Ontario.  
Agent des lettres et de l'édition.  
Avant le 3 avril 1981.
2. McGraw-Hill, éditeurs, St-Laurent, Québec.  
Représentants en édition.

---

# ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

---

Congrès 1981 - Plan biennal  
Atelier sur le comité de formation professionnelle  
du vendredi 8 mai 15h30

Un bref exposé débuta l'atelier présentant le mandat du comité, ses réalisations depuis sa création et les activités projetées pour les années à venir (questionnaire de besoins en formation professionnelle des bibliothécaires, collaboration avec différentes écoles et organismes, établissement d'un programme à long terme, publication des textes des ateliers ou activités pour permettre aux bibliothécaires des régions éloignées de se perfectionner...)

Dans un deuxième temps, les participants ont exprimé leurs attentes, opinions et observations face au comité, à ses projets et réalisations.

Ainsi, on suggéra d'utiliser davantage les sommes mises en disponibilité par des écoles ou organismes tels ENAP, U. de M., U. Laval etc... Ceci dans le but d'offrir des activités couvrant un sujet de façon plus approfondie qu'une seule journée ne le permet, impliquant donc des déboursés plus élevés.

On souleva le problème des réticences des employeurs à libérer leurs employés pour de telles activités dans les centres ou bibliothèques où le personnel est très restreint et où toute absence retarde le travail. Personne cependant ne proposa d'action à entreprendre à cet effet.

Les bibliothécaires municipaux demandèrent davantage d'activités les concernant. Ceux-ci suggérèrent de toujours bien spécifier le public cible i.e. à qui s'adresse l'activité en expliquant que même à l'intérieur des bibliothèques municipales il y a les petites bibliothèques qui ne rencontrent pas les mêmes problèmes que les plus grosses et qu'une activité, pour ce type de bibliothèque, devrait à l'intérieur d'atelier, regrouper les gens de bibliothèques de même envergure.

Comme le temps alloué aux ateliers était sensiblement court, les points soulignés ici constituent les principaux éléments soulevés durant cette brève discussion.

La présidente du comité de  
formation professionnelle,

Silvie Delorme, bibl. prof.

## ASSEMBLEE GENERALE: PLAN BIENNAL

L'atelier sur la recherche en bibliothéconomie voulait, d'une part, permettre aux représentants du comité de la recherche et du comité de rédaction d'Argus de dégager les principales activités des deux dernières années et, d'autre part, permettre aux participants d'exprimer leurs attentes face à ces deux comités et au thème qui les réunit, la recherche.

Dans l'ensemble les participants se sont montrés d'accord avec l'orientation du comité de la recherche qui cherche, par sa politique mise de l'avant cette année, à sensibiliser, à informer et à encourager à la recherche les membres de la Corporation. De même les critères d'attribution d'une bourse de recherche ont rencontré l'assentiment de participants. On a toutefois proposé que cette bourse puisse être accessible non seulement aux individus, membres de la Corporation et étudiants, mais également aux institutions. De même on s'est montré unanime à suggérer qu'on ajoute aux conditions d'éligibilité l'obligation de publier à l'intérieur des véhicules d'information de la Corporation et, plus spécifiquement, dans ARGUS.

Par ailleurs, on a montré que l'évolution d'ARGUS se fait dans le sens d'une revue bibliothéconomique qui met de plus en plus l'accent sur la qualité et l'originalité des articles présentés. Cette évolution de la revue a reçu l'assentiment des membres présents à cet atelier. Un voeu exprimé par les représentants d'ARGUS de faire plus de place aux articles de fond basés sur un bon travail de recherche, et moins aux articles d'opinion et à la diffusion des exposés des conférences aux congrès, rencontre également le point de vue des participants.

Clément Tremblay

Animateur-rapporteur

## COMPTE RENDU SUR LA PLENIERE SUR LE PLAN BIENNAL

Il ressort particulièrement les points suivants:

- En matière des conditions d'exercice de la profession et des attitudes (atelier 3), on souhaite voir intensifier les préoccupations en ce qui concerne l'éducation des adultes. De même on désire voir paraître dans Argus des articles qui stimuleraient une meilleure présence auprès des usagers. Dans la même veine, on souligne que la Tribune libre d'Argus Journal peut être utilisée aux mêmes fins.
- En ce qui concerne la présence de la C.B.P.Q. (atelier 4), on souhaite voir utilisé Argus Journal comme véhicule et miroir de la C.B.P.Q. De même, on souhaite voir publiée la liste des membres dans le Devoir en novembre, avec une explication de la profession de bibliothécaire. Cependant l'impact publicitaire d'une telle publication devrait être étudié.

Enfin, on mentionne que les activités des comités suivants: formation professionnelle, emploi, recherche en bibliothéconomie sont jugées les plus importantes actuellement au sein de la C.B.P.Q.

En terminant, on souligne les thèmes, qui devraient être l'objet des préoccupations de la profession dans les mois qui viennent:

- attitudes professionnelles du bibliothécaire
- normes minimales d'un travail professionnel
- ce qu'est le bibliothécaire
- description de tâches

De plus, on souhaite un effort de décentralisation des activités de formation professionnelle.

Le secrétaire,

Gilbert Lefebvre, bibl. prof.

## PLAN BIENNAL

### ATELIER 4: PRESENCE DE LA PROFESSION

Afin de poursuivre les objectifs du Comité de Relations Publiques définis dans le Rapport annuel 1980 et concrétisés dans des réalisations et projets au cours de la présente année, les membres de notre Atelier se sont penchés sur les actions à prendre pour soigner davantage l'image du bibliothécaire professionnel dans les milieux de travail, auprès des gestionnaires à différents paliers, auprès de nos propres membres, auprès des étudiants à divers niveaux, auprès de professionnels dans d'autres domaines et auprès du public en général.

Pour ce qui est de nos membres, des bibliothécaires des bibliothèques municipales et scolaires sont touchés par les coupures budgétaires: les positions de certains sont en danger. La Corporation devra user de vigilance et ne pas hésiter à intervenir dans des situations critiques où les bibliothécaires ont besoin d'aide et de soutien. La lettre que le Comité de Relations Publiques devait adresser aux conseils municipaux de petites villes n'a pas encore été expédiée. Devant l'incompréhension en ce qui concerne le rôle important que jouent les bibliothèques dans ces milieux, il devient urgent de donner suite à ce projet.

Le Plan Vaugois qui, en définitive visait plutôt les édifices que le personnel professionnel à protéger peut et doit être amélioré. A cet effet, quelques membres du Comité de Relations Publiques rencontreront sans trop de retard le nouveau ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, - rencontres d'abord amicales mais qui, par la suite, deviendront engageantes pour le Ministre.

Il faut aussi encourager les bibliothécaires et les inciter à s'intégrer dans divers milieux pour faire connaître et respecter leur profession. Il arrive que des gens de professions telles que le Génie ou le Droit, par suite de ces rencontres apprennent à nous apprécier et sont même attirés vers notre profession quand ils veulent changer d'orientation.

Quant à la publicité auprès des étudiants en bibliothéconomie, ils sont très bien informés, puisqu'ils reçoivent toute la documentation de la C.B.P.Q.: Argus, argus-journal, dépliants, etc...

Pour ce qui est des élèves des niveaux Secondaire et Collégial, il serait bon de les orienter du côté de la Bibliothéconomie, en préparant, d'une part, une brochure et pochette pour le Cours d'Information scolaire donné au Secondaire, et, d'autre part, en associant les bibliothécaires du niveau collégial au Projet de Sensibilisation auprès des étudiants du Cégep.

On ne devra pas laisser tomber le Dossier de Presse déjà amorcé. La grève au journal "Le Devoir" n'a pas permis de publier l'encart, la liste des membres et d'annoncer les activités du Congrès de la Corporation à Sherbrooke. Afin de stimuler les membres actuels et des membres possibles de la C.B.P.Q. à renouveler leur cotisation ou à adhérer à l'Association, le Comité a l'intention de reprendre cette initiative à l'automne.

Un peu partout, on devra essayer d'identifier des personnes "contact" par les médias: presse, radio, T.V. On devra aussi être à l'affût des possibilités de faire connaître notre profession en passant des annonces gratuites acceptées par des publications comme la Revue OSE. Ainsi, on peut parler de perfectionnement professionnel pour certains membres, de voyages culturels, de projets réalisés par des bibliothécaires, etc...

Chacun peut s'exprimer par Argus et Argus-Journal qui continueront de refléter notre vie professionnelle. A cet effet, les opinions et les commentaires des membres peuvent être adressés au Secrétariat pour fins de publication. Toutefois, faute de budget, il y a maintenant restriction dans le nombre de pages publiées dans chaque numéro. Pour ne pas trop grever le budget d'Argus, il serait préférable que les Mémoires à paraître soient comptés dans un autre item du budget global. Une personne de l'Atelier 4 suggère un procédé rapide, efficace, et pas trop coûteux déjà expérimenté par l'ABQ pour atteindre les membres de la Corporation: une seule feuille serait publiée chaque mois et résumerait toutes les nouvelles concernant la profession, les actions prises, etc. Cette feuille ne remplacerait pas nos autres publications.

En guise de conclusion, ajoutons que chaque bibliothécaire a la responsabilité d'essayer de valoriser sa profession dans son milieu par les moyens à sa portée pour assurer la qualité de vie dont il a tant été question tout au long du Congrès.

Animatrice: Mme Rachèle Calonne  
Rapporteur: Mme Jacqueline Lacaillade

11 mai 1981

Le 9 mai 1981

LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Pour tous les participants, cette journée animée par monsieur Pierre Dubois, Ph. D. en psychologie apporta sûrement beaucoup quant à la compréhension de la notion de qualité de vie au travail. (Q.V.T)

En effet, monsieur Dubois, animateur-né a su intéresser son auditoire tout au long de cette journée d'ailleurs très chargée. Il savait très bien dé-tendre son public par un jeu de mots approprié lorsqu'il nous sentait fa-tigués. Animateur-né, oui, Pierre Dubois l'est, car il sait s'adapter constamment aux réactions de la salle et réajuster son tir selon les be-soins.

Pour nous entretenir de la qualité de vie au travail (Q.V.T), monsieur Dubois nous demanda d'abord d'exprimer, par groupes de dix personnes en-viron, ce que devait être pour nous la Q.V.T. dans les bibliothèques et en contrepartie, ce qu'elle était réellement dans notre milieu de travail.

Partant de nos réponses, il élaborera davantage la notion de Q.V.T. Il ex-pliqua comment celle-ci s'était développée au fil des ans tout en faisant le lien avec les théories administratives de Taylor, Mayo, Reyfield et Crockett, Herzberg et la pyramide de besoins de Maslow. En effet, monsieur Dubois a su relier les théories administratives et la notion de Q.V.T. à l'époque et au contexte social, économique, politique et religieux sous lequel elles ont vu le jour. Ce qui, sans aucun doute, en facilita la compréhension et fascina les quelques historiens à l'écoute dans la salle.

Il traita également de l'impact psychologique du travail; du stress, de ses effets et de ses causes; de la réorganisation des méthodes de travail et des moyens pour améliorer la Q.V.T. Il précisa que, pour ce faire, cer-taines techniques ont été mises sur pied dont les techniques extrinsèques: horaire de travail flexible ou comprimé, participation au projet, amélioration des conditions physiques de travail etc... qui possèdent un effet sur la Q.V.T. mais qui demeurent tout de même extérieures à l'individu. Les techniques extrinsèques (rotation, élargissement, enrichissement des tâches, équipes semi-autonomes où l'équipe a pleine liberté pour s'or-ganiser) sont plus susceptibles de motiver davantage les employés que ne le feraient les premières.

Bref, monsieur Dubois a couvert nombre d'aspects concernant la Q.V.T. en peu de temps. Evidemment, les participants intéressés à modifier la Q.V.T. dans leur bibliothèque auraient intérêt à se documenter, à s'informer plus avant et à user d'imagination pour améliorer l'environnement physi-que et psychologique dans lequel ils travaillent. Les bases et concepts principaux leur ont été exposés, à eux de jouer maintenant!

La présidente du comité de formation  
professionnelle

Silvie Delorme

P.S.: Félicitations à Marc Joanis pour l'organisation de cette journée  
ainsi qu'aux responsables du congrès.

## COMPTE RENDU DU 12e CONGRES ANNUEL

Les 7, 8, 9 mai avait lieu à Sherbrooke, à l'Hôtel Le Baron, le 12e Congrès annuel de la C.B.P.Q. Nous nous sommes retrouvés, plus de 200 membres de la Corporation, autour du thème: "Le bibliothécaire professionnel et la gestion". Grâce au bon travail du comité organisateur, le thème a été bien exploité et développé de façon fort intéressante par des conférences, des panels, des ateliers et des discussions engendrées par ces activités.

Dès le jeudi soir, nous étions plongés dans le vif du sujet par une conférence de Miriam Tees et un panel qui complétait bien l'exposé de Mme Tees. Dans sa conférence intitulée: "Le bibliothécaire gestionnaire de ressources humaines, financières et matérielles". Mme Tees a voulu situer et définir le style de gestionnaire que le bibliothécaire devra développer pour gérer, dans la prochaine décennie, les bibliothèques ou tout autre organisation de même type qui devront faire face à de multiples changements qui surviendront dans le monde de l'information.

Vint ensuite un panel sur: "La préparation d'un bibliothécaire au rôle de gestionnaire" qui nous a donné l'occasion de réfléchir sur la nécessité ou l'obligation pour un bibliothécaire d'avoir une formation en administration pour accéder à un poste de direction dans une bibliothèque.

En premier lieu, Camille Côté a fait un inventaire succinct mais très révélateur des cours en administration offerts par les Ecoles de bibliothéconomie du Canada et des Etats-Unis. Il apparaît évident que la formation en administration ne semble pas une priorité pour l'ensemble des écoles canadiennes et américaines.

Ensuite, nous avons eu le point de vue d'un administrateur devenu directeur d'une bibliothèque et celui d'un bibliothécaire devenu administrateur de bibliothèques. Chacun à sa façon nous a donné son idée sur la formation nécessaire à un directeur de bibliothèque. Pour Yvan Savoie, du Cégep de Sherbrooke, la bibliothèque est une entreprise à gérer comme bien d'autres. De plus, un bon administrateur peut tout gérer s'il possède les compétences et les techniques de gestion nécessaires pour faire fonctionner son organisation. Quant à Guy Cloutier, de l'Université de Sherbrooke, un bibliothécaire peut faire un bon gestionnaire. Selon lui, il n'est pas nécessaire d'avoir une formation complète en administration mais plutôt d'acquérir une formation de base complète dans les domaines de l'information, de la communication et de la documentation.

Puis pour terminer, Paul Milliard, du Centre Hospitalier Hôtel-Dieu de Sherbrooke, nous a entretenu sur la possibilité pour un organisme d'engager un professionnel pour occuper un poste de gestionnaire. Il appert que dans le secteur public, la préférence est donnée aux professionnels à qui on accorde des facilités d'acquérir une formation en gestion et surtout en gestion de ressources humaines.

La journée du vendredi fut riche en activités fort diverses, très enrichissantes et stimulantes. Le tout a commencé par un panel où quatre panellistes oeuvrant dans le monde de l'éducation nous ont présenté plusieurs moyens d'acquérir une formation en gestion. Il y a les programmes réguliers en administration offerts par les écoles d'administration comme ceux de l'École nationale d'administration publique ou le programme MBA de l'Université de Sherbrooke. Nous avons aussi le choix de multiples cours de perfectionnement offerts soit par l'entremise des Services d'éducation aux adultes des universités, soit par l'ENAP et d'autres proposés par l'employeur ou d'autres organismes comme par exemple la C.B.P.Q., ce qui devient plus de la formation sur mesure.

Ensuite les participants se sont répartis en ateliers pour échanger et poursuivre la réflexion sur les thèmes déjà amorcés pendant la conférence ou les panels. Il y avait quatre choix possibles, aussi intéressants les uns comme les autres: atelier 1 sur le rôle des écoles de bibliothéconomie face à l'enseignement de la gestion, atelier 2 sur le rôle de l'employeur face à la formation en gestion de son personnel, atelier 3 qui demandait si tous les bibliothécaires doivent devenir des gestionnaires et atelier 4 qui voulait identifier les principaux problèmes de gestion dans une bibliothèque. Ces ateliers et bien d'autres ont nourri pendant longtemps les discussions "officieuses" de bien des congressistes.

L'après-midi a commencé de façon très relaxante par une conférence de Maurice Payette, professeur au département de psychologie de l'Université de Sherbrooke, sur le stress au travail. Après avoir défini le stress et les formes qu'il peut prendre, M. Payette nous a communiqué les résultats du sondage fait auprès de 220 bibliothécaires sur le stress. Il y a eu 70 réponses et il appert que les bibliothécaires vivent autant de stress que d'autres groupes de professionnels. Ces résultats sont fragmentaires mais révélateurs.

Par la suite, c'est très détendus et nombreux que les membres de la C.B.P.Q. se sont retrouvés pour l'Assemblée générale annuelle. Les affaires courantes ont été réglées de façon diligente. Ensuite, nous nous sommes retrouvés en plénière et en ateliers pour préparer le plan bienal de la C.B.P.Q. L'Assemblée générale a repris avec les résolutions. Peu de résolutions mais les membres ont pu dans la plénière formuler leurs desiderata quant aux priorités que le Bureau pourrait se donner pour les deux prochaines années. L'Assemblée a été clôturée par le discours du nouveau président, Paul-Emile Filion qui se propose de coordonner l'action de la C.B.P.Q. autour des mots-clés comme Consolidation - Conférence de l'IFLA et Communication - "Conscription" i.e. recrutement et animation des membres.

Cette journée fort bien remplie s'est terminée par une série d'activités sociales. Le tout a commencé par un souper japonais. Puis comme digestif, nous avons assisté à la pièce "Aux p'tits maux les grosses pelules" par le théâtre du Sang neuf. Et ça s'est terminé par une dégustation de vin et fromage.

Frais et dispos, les congressistes se sont retrouvés le samedi matin pour une journée d'activité professionnelle organisée par le comité de formation professionnelle, sous la responsabilité de Marc Joanis, en collaboration avec le comité du Congrès. Le thème de la journée était tout un programme: "La qualité de vie au travail dans les bibliothèques". Grâce aux qualités et à l'expérience de l'animateur Pierre Dubois, la Q.V.T des participants a été enrichie.

Monsieur Dubois a réussi, en une journée fort remplie, à nous faire connaître et apprécier cette nouvelle technique de gestion: la Q.V.T. ou la qualité de vie au travail. Il nous a situé le contexte dans lequel cette notion de Q.V.T. a vu le jour. Puis comment dans l'entreprise privée, il est possible d'implanter un système de gestion basé sur la Q.V.T. Et nous avons terminé cette journée en essayant de voir comment dans le monde des bibliothèques, cette notion de Q.V.T. serait applicable et surtout désirable.

Et voilà, le congrès est terminé, nous sommes repartis probablement fatigués mais très satisfaits du 12e Congrès. C'est vraiment l'occasion de refaire le plein, de s'enrichir de mille et une idées et de prendre contact avec nos confrères.

A l'année prochaine à Montréal pour le 13e Congrès.

Anne-Marie Lachance, bibl. prof.

---

# DOSSIERS ET NOUVELLES

---

## COMMUNIQUE

NOMINATION DE M. YVON ALBERT LAURENDEAU AU POSTE D'ADJOINT AU PRESIDENT DU COMITE D'ORGANISATION DE LA 48e CONFERENCE GENERALE DE L'IFLA.

Depuis le premier juin dernier, le comité d'organisation de la 48e Conférence générale de l'IFLA peut compter sur les services de monsieur Yvon Albert Laurendeau nommé adjoint au président du comité d'organisation, monsieur Onil Dupuis.

Monsieur Laurendeau était, jusqu'en mai dernier, directeur général de l'ASSITEJ/Canada (Association internationale du théâtre pour l'enfance et la jeunesse) poste qu'il occupa pendant près de deux ans. A ce titre, il dut voir à l'organisation administrative du secrétariat de l'Association, à la préparation des documents légaux d'incorporation, à l'organisation de congrès, à la création de comités, etc.

Auparavant, soit de 1969 à 1979, il avait été secrétaire général, puis directeur général de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. L'expérience qu'il y a acquise en matière d'animation de comités, d'organisation de congrès, de rédaction de documents de toutes sortes, de promotion des intérêts de la bibliothéconomie, de relations avec des organismes provinciaux, nationaux et internationaux et sa grande connaissance du milieu des bibliothèques ne pourront que l'aider à assumer pleinement ses nouvelles fonctions d'adjoint au président du comité d'organisation de la 48e Conférence générale de l'IFLA.

Sa carrière professionnelle repose en outre sur une solide formation, à la fois classique et universitaire, en sciences humaines.

Son dynamisme, sa grande capacité de travail et sa riche expérience, tant à l'échelle nationale qu'internationale, contribueront sûrement au succès de la Conférence de 1982 qui, rappelons-le, se tiendra à l'Hôtel Reine Elizabeth du 22 au 28 août.

Source: sous-comité de l'information et de la publicité  
IFLA 1982

La Centrale des bibliothèques, un organisme relevant de la Direction générale des moyens d'enseignement du ministère de l'Éducation, commencera à l'automne la publication de Choix Jeunesse: jeux et jouets, une revue dont la périodicité n'est pas encore établie. Réalisé avec la collaboration de la Direction générale des réseaux du M.E.Q., ce nouvel outil documentaire se veut une suite au Répertoire de jouets pour une ludothèque édité par la D.G.R. en septembre 1980.

Ce nouveau Choix s'adresse en principe à tous ceux qui se préoccupent du jeu comme instrument de développement de l'enfant. Il devrait donc intéresser un très large public de parents et d'éducateurs dans les garderies, ludothèques (ou joujouthèques), maternelles, écoles primaires, bibliothèques publiques, etc.

Depuis le lancement du projet "ludothèques" en novembre 1980, la Centrale des bibliothèques a bénéficié de la collaboration de nombreux établissements: Bibliothèque publique de Pointe-Claire, Bibliothèque municipale de Montréal, B.C.P. de l'Outaouais, Joujouthèque de Ste-Foy, etc.

Les méthodes de traitement adoptées pour les jeux et jouets résultent d'un travail d'équipe avec la joujouthèque de l'Hôpital Ste-Justine (en particulier avec Marie-Claude Piquion, responsable de l'analyse des jouets) et Denise Garon, de l'Université Laval.

La rédaction des notices selon les RCAA 2 assurera un haut niveau de normalisation à cet instrument bibliographique. Mais le nouveau Choix va aussi innover dans bien d'autres domaines: analyse, évaluation, classification et indexation. Détail intéressant, la base de données de Choix Jeunesse: jeux et jouets sera aussi disponible en version ordiolinguage pour l'interrogation en direct par ordinateur.

## Le bibliothécaire: un gestionnaire

SHERBROOKE (ML) — "Le bibliothécaire d'aujourd'hui doit se transformer en bon gestionnaire du bien public ou privé." L'affirmation vient du nouveau président de la Corporation des bibliothécaires du Québec, M. Paul Emile Filion.

En effet, la diversité et la complexité des bibliothèques modernes exigent des personnes qui y œuvrent une connaissance suffisante des techniques de gestion. Pour ne pas dilapider les fonds publics, cela va de soi, mais aussi pour assurer au sein même de l'institution un cadre de travail serein qui se répercutera sur la qualité des services offerts.

Réunis en congrès annuel sous le thème le "Bibliothécaire professionnel et la gestion", les membres de la Corporation devaient prendre connaissance des théories de pointe qui animent le savoir de la gestion.

M. Pierre Dubois, psychologue industriel à l'Université de Montréal, a donc fait part de cette science nommée "La qualité de vie au travail."

Ce spécialiste devait rappeler que le concept de la qualité de la vie au travail n'est pas nouveau. "Toutefois son utilisation de plus

en plus fréquente aussi bien dans les milieux de travail que sur la scène politique démontre clairement son importance croissante."

"Dans la période de bouleversements sociaux et économiques que traverse la société nord-américaine, situation à laquelle le Québec n'échappe pas, l'amélioration de la qualité de vie au travail canalise les aspirations de la majorité des travailleurs et traduit un nouvel ordre des valeurs de travail centré sur la recherche d'un bien-être aussi bien économique, physique que psychologique", dit-il.

M. Dubois avance que fondé sur une méthodologie scientifique, l'examen de la qualité de la vie au travail permet de poser un diagnostic précis et valide des répercussions psychologiques et physiques de l'exercice d'une fonction et d'identifier les principaux facteurs qui portent atteinte au bien-être et au rendement des employés.

D'ailleurs, les recherches scientifiques réalisées par la firme pour laquelle M. Dubois travaille ont notamment révélé que la santé peut tout aussi bien être mise en péril par ce qu'il est convenu d'appeler

le stress au travail ou le "stress professionnel".

En effet, il appert que "l'exercice d'un travail comportant un danger potentiel, de la monotonie excessive ou une charge de responsabilité très forte — pour ne citer que ces quelques cas — est susceptible de créer une pression psychologique qui se solde, pour une proportion appréciable de travailleurs, par des malaises ou des maladies d'ordre nerveux ou psychosomatique: troubles cardiaques, dépression nerveuse, insomnie, troubles gastriques et autres."

Pour M. Dubois, l'analyse de la qualité de la vie au travail constitue, tant pour la Direction d'une entreprise que pour son Syndicat, un guide pratique et valide dans l'amélioration de la situation de travail du personnel.

Le conférencier aura permis aux congressistes de réfléchir sur les relations de travail entre bibliothécaires et techniciens et personnel de soutien. Ils auront également évalué les nouvelles méthodes d'organisation au travail ainsi que le phénomène du stress dans les bibliothèques.

## BASE DE DONNEES SUR LA DOCUMENTATION QUEBECOISE EN EDUCATION

Dans le contexte de la politique québécoise de la recherche scientifique, le ministère de l'Éducation du Québec a reçu du Conseil du Trésor l'autorisation d'affecter 280 000 \$, répartis sur trois ans, pour constituer une base de données sur les recherches effectuées en éducation au Québec, depuis 1970 plus particulièrement. Cet inventaire permettra aux chercheurs de connaître ce qui existe et de l'utiliser pour leurs travaux.

Cette réalisation relève du Service de la recherche du ministère de l'Éducation, sous la responsabilité de MM. Norman Ryan et Robert Ayotte. Ces derniers se proposent de faire réaliser l'analyse des travaux de toute nature produits dans le domaine de la recherche en éducation au Québec et sur le Québec. Au niveau des commissions scolaires, des cégeps et des universités, il se fait plusieurs dizaines de recherches chaque année. L'inventaire de ces travaux est entrepris avec un grand désir d'exhaustivité.

La réalisation de cet inventaire a été confié à la Centrale des bibliothèques, organisme du ministère de l'Éducation géré par le C.A.D.R.E. (Centre d'animation et de recherche en éducation). L'entente a été conclue le 19 janvier 1981. La Centrale a comme objectif de traiter, en février et en mars 1981, environ 400 documents de recherche en éducation; le budget investi a été de 25 à 30 mille dollars. Par la suite, le projet continuera au rythme de quelque mille documents par année. Chaque document sera soumis à une description bibliographique complète selon les règles de catalogage anglo-américaines (2e édition), avec les vedettes-matière de Laval, les cotes de Dewey et de L.C. A cela s'ajoute un résumé analytique détaillé (du genre "abstract") de 300 à 500 mots, accompagné d'une indexation en profondeur à l'aide de descripteurs empruntés au Thésaurus de descripteurs sur l'éducation organisé et développé par Jean-Luc Roy et ses collaborateurs au CADRE.

Ces données sont entrées dans le nouvel ordinateur de la Centrale: ordinateur Hewlett-Packard, série 3000, modèle III, avec le recours à un logiciel éprouvé: MINISIS mis au point par le Centre de recherche pour le développement international à Ottawa.

Cela constituera une base de données particulière, qui sera diffusée informatiquement par l'intermédiaire d'INFORMATECH QUEBEC. Une publication semestrielle est aussi prévue pour rendre disponible sur support imprimé le contenu de cette base de données.

*Rosaire Pelletier*

Rosaire Pelletier, bibliothécaire prof., (mai 1981)

\* Pour de plus amples informations, vous pourrez lire un article de Norman Ryan dans la revue INFORMATION de la Fédération québécoise des directeurs d'écoles (novembre 1980, p. 18-20 et 25: "La recherche québécoise en éducation: situation actuelle et perspective").

# Pavé fédéral dans la mare provinciale

*Le domaine des professions relève de la compétence législative des provinces qui voient notamment à assurer la protection du public dans la distribution des services professionnels. Un jugement de la cour fédérale du Canada, soustrayant les fonctionnaires fédéraux aux exigences du code des professions, vient de remettre tout cela en question.*

par René Dussault\*

Le récent jugement rendu par la division d'appel de la Cour fédérale du Canada, dans *La Reine c. Lefebvre et l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada et la Commission des relations de travail dans la fonction publique*, marque un point tournant dans l'évolution du droit professionnel québécois. En effet, il rend ce droit inapplicable à la fonction publique fédérale.

Assez curieusement, toutefois, personne, à ce jour, ne semble avoir attiré l'attention sur la brèche importante qu'ouvre ce jugement dans la compétence législative des provinces dans le domaine des professions et sur les conséquences qu'il peut avoir en ce qui concerne la protection du public dans la distribution des services professionnels.

Pourtant, cette notion de "protection du public" constitue la préoccupation centrale du **code des professions** et de l'ensemble des mesures législatives adoptées dans ce domaine par l'Assemblée nationale en 1973. Ces mesures, on s'en souvient, ont été saluées par plusieurs comme opérant une véritable réforme des professions au Québec.

Dans ce jugement, il s'agissait fondamentalement de savoir si les professionnels fonctionnaires exerçant au Québec pour le compte du gouvernement fédéral sont soumis à l'application du **code des professions** et de la loi régissant leur profession. Plus précisément, le litige portait sur l'interprétation qu'il convient de donner à l'article 32.01 de la convention collective régissant les chimistes à l'emploi du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Cet article se lit comme suit:

32.01 L'employeur rembourse les cotisations des membres et les droits d'inscription payés par l'employé à une association ou à un conseil d'administration lorsque le versement est **indispensable à l'exercice continu des fonctions** de l'emploi qu'il occupe.

Les intimés, chimistes à l'emploi du gouvernement fédéral et exerçant leur profession au Québec, alléguaient devant la Cour fédérale que des cotisations professionnelles payées par des employés de la Couronne fédérale en vertu de lois provinciales constitutives de corporations professionnelles d'appartenance obligatoire, comme la **loi des chimistes professionnels**, sont des cotisations que l'employeur doit rembourser à ses employés parce qu'elles sont "indispensables" à l'exécution de leurs fonctions. Leur grief avait, auparavant, été rejeté par leur employeur au motif que leur statut de préposé de la Couronne fédérale les soustrayait à l'obligation d'appartenir à l'Ordre des chimistes du Québec même si leur travail effectué au Québec en était normalement réservé aux membres de l'ordre mais avait été accueilli par l'arbitre dans une décision rendue le 16 janvier 1979.

Appelé à se prononcer sur cette sentence arbitrale, le juge Pratte, rendant le jugement au nom de la cour, fit sienne la position des autorités fédérales. Faisant d'abord remarquer que "l'exécution par la Couronne fédérale des tâches administratives qui sont les siennes exige qu'il y ait une fonction publique fédérale", le juge Pratte poursuit:

Le pouvoir de réglementer l'engagement de ses fonctionnaires, comme celui de réglementer leurs conditions de travail, m'apparaît appartenir exclusivement au Parlement fédéral. C'est pourquoi, à mon avis, des lois comme le **code des professions** et la **loi des chimistes professionnels** ne peuvent s'appliquer aux préposés de la Couronne en raison des actes qu'ils accomplissent dans l'exécution de leurs fonctions. **S'il en était autrement, cela reviendrait à dire que chacune des dix provinces pourrait établir à sa guise les critères de compétence auxquels devrait se sou-**

mettre le gouvernement fédéral dans l'engagement de son personnel. Je ne peux accepter pareille conclusion.

Le 6 mai 1980, la Cour suprême du Canada rejetait une requête pour permission d'appeler présentée par les intimés. Bien que cette requête ne s'appuyait pas essentiellement sur des arguments de nature constitutionnelle, on peut dire que pour l'instant, dans l'état actuel du droit, les professionnels à l'emploi du gouvernement fédéral, qu'ils soient médecins, avocats, infirmiers ou autres, ne sont pas tenus d'appartenir à leur corporation professionnelle, même lorsqu'ils pratiquent au Québec et malgré l'obligation en ce sens que leur fait la loi provinciale. Il en découle qu'ils ne sont pas assujettis aux mécanismes de discipline et d'inspection professionnelle prévus par le **code des professions**, sauf s'ils décident eux-mêmes d'adhérer à leur corporation. A la limite, à défaut par leur employeur de leur en faire une exigence, ils n'auraient même pas à être dûment qualifiés comme médecins, avocats, infirmiers ou autres au sens des lois provinciales pour exercer pour le compte du gouvernement fédéral.

### Une situation inacceptable

Une telle situation, qui existe à la grandeur du Canada, est inacceptable. Comment admettre, en effet, que du seul fait de son emploi par le gouvernement fédéral, un professionnel pourrait se permettre de devenir incompétent ou de manquer à l'éthique de sa profession par des fraudes ou d'autres manières sans qu'il puisse être sujet au contrôle de la corporation professionnelle à laquelle il appartient? Il est vrai qu'il existe au sein des grandes administrations, publiques ou privées, certains mécanismes internes de contrôle de la qualité des services professionnels mais serait-il vraiment sage de se départir sans plus d'examen du contrôle externe qu'offre le mécanisme de la corporation professionnelle?

En 1969, le gouvernement du Québec lui-même a tenté, en déposant à l'Assemblée nationale un projet de loi 23, intitulé **loi du ministère de la Fonction publique**, de soustraire clairement tout fonctionnaire québécois membre d'une corporation professionnelle à toute sanction que celle-ci pourrait prendre contre lui, "en raison des actes qu'il a posés, des paroles qu'il a prononcées ou des écrits qu'il a publiés en sa qualité de sous-chef ou de fonctionnaire" (art. 56 c). Un débat parlementaire dans le texte définitif de la

loi. Quelques années plus tard, le **code des professions** fut adopté sans que jamais on ne revienne sur cette question.

Nous sommes donc actuellement placés dans une situation où la compétence législative fondamentale des provinces dans le domaine des professions est mise en brèche par cet autre principe constitutionnel voulant que "les législatures provinciales sont impuissantes à apporter un frein à l'exercice des pouvoirs de la Couronne fédérale".

Si, dans des domaines comme ceux des relations de travail ou du salaire minimum, on peut concevoir que les employés du gouvernement fédéral soient assujettis à des lois fédérales distinctes de celles des provinces, la chose est plus difficile dans le domaine des professions où le contrôle de l'exercice par les membres doit nécessairement être confié à la corporation professionnelle qui les regroupe dont l'existence relève de la compétence législative des provinces.

### Deux solutions

La situation d'exception, pour ne pas dire de vide, créée sur le plan de l'application des mécanismes de contrôle de l'acte professionnel par le jugement de la cour d'appel fédérale, dans l'arrêt **Lefebvre**, doit être corrigée dans l'intérêt même du public. A cette fin, deux voies semblent possibles.

La première serait l'adoption par le Parlement du Canada d'un **code des professions** canadien dont l'application devrait nécessairement, pour des raisons pratiques, être confiée par délégation aux diverses corporations professionnelles existant dans les provinces. Malgré les avantages évidents qu'elle présente sur le plan d'une certaine uniformité, cette solution ne me paraît pas souhaitable en raison des dangers de chevauchement de juridictions constitutionnelles, de conflit et de confusion qu'elle créerait non seulement au sein des deux ordres de gouvernement et des corporations professionnelles mais aussi dans le public. En effet, dans une même province, les exigences de formation et de maintien de compétence d'un professionnel exerçant auprès du public seraient alors susceptibles de varier selon qu'il travaille pour le compte du gouvernement fédéral ou pour le compte de toute autre organisation, y compris son propre compte.

La seconde, qui me paraît préférable étant donné la compétence constitutionnelle fondamentale des provinces dans le domaine des professions et aussi la capacité des corporations pro-

fessionnelles d'harmoniser raisonnablement leurs exigences d'une province à l'autre, serait qu'une corporation professionnelle, à l'occasion d'un litige, sollicite l'appui du gouvernement du Québec et conteste de plein front une telle situation jusqu'en Cour suprême du Canada. A défaut pour une corporation de prendre action, le gouvernement du Québec pourrait peut-être intervenir de lui-même.

Une corporation ou le gouvernement pourrait, en ce faisant, faire valoir que la Couronne fédérale ne peut prendre avantage de certaines dispositions de la législation professionnelle, particulièrement celles qui lui assurent des candidats plus compétents et des services professionnels meilleurs — ce qu'elle fait lorsqu'elle demande comme condition d'emploi que les postulants satisfassent aux conditions de l'ordre professionnel visé — et en même temps refuser d'être soumise au reste de la loi plus spécialement aux dispositions qui visent la meilleure protection du public.

Elle pourrait également s'appuyer sur l'arrêt rendu par la cour d'appel du Québec dans **Corporation des agronomes de la province de Québec vs Mercier** où il fut reconnu que la **loi des agronomes** s'appliquait à un fonctionnaire provincial exerçant la profession d'agronome, pour le motif, comme le déclarait le juge en chef Létourneau, que "cette loi ne vise ni n'affecte aucun des droits de la Couronne". En l'espèce, précisait le magistrat, "il ne s'agit que de droits propres au défendeur, pouvant à l'occasion impliquer quelque intérêt pour la Couronne en sa qualité d'employeur, mais qui ne sont pas du domaine de celle-ci".

Un tel raisonnement, qui permet de contourner la prérogative voulant que les lois ne portent pas atteinte à la Couronne, pourrait, s'il était éventuellement retenu par la Cour suprême du Canada, permettre l'application du **code des professions** et des lois connexes aux fonctionnaires fédéraux exerçant leur profession au Québec. Ce raisonnement, d'ailleurs, a été retenu par les tribunaux pour justifier, dans un contexte où la protection du public était également en cause, l'application du **code de la route** d'une province aux fonctionnaires fédéraux circulant sur les routes de cette province.

\* René Dussault est professeur à l'École nationale d'administration publique et avocat-conseil à l'étude Amyot, Lesage, Bernard, Drolet et associés, de Québec.

Reporter: Hilari Farrington, Concordia University

The official opening of C.L.A. was held on Friday morning, June 12. According to Alan MacDonald, C.L.A. President, the Theme Session had been considerably shortened this year to allow more time for the numerous workshops and meetings which had been scheduled. The speaker was Robert Wedgworth, Executive Director of the American Library Association, who focused on the changing roles of librarians and information specialists, in addressing himself to the Conference theme: "Competence".

Later that day, I attended a CACUL-sponsored workshop on "Library Services for the Disabled in Colleges and Universities". The opening remarks for the workshop were made by the convener, Joan Robinson, a poised and articulate librarian from the North York Public Library, who addressed the group using notes in braille. Among the workshop speakers was Sharon Pison, of the Magnétothèque Générale, whose intelligence and wit was greatly appreciated by the participants.

During the course of the session on library services for the disabled, we were presented with a proposal to C.L.A. which was to request that the Association express its support of Recommendation 60 of the House of Commons Special Committee on the Disabled and the Handicapped. Included in the motion was a request that the National Librarian, as a first priority in its new programme, appoint a Committee on Library Services to the Handicapped, and that a national union catalogue of braille and audiotape materials be created.

As a speaker at the CACUL workshop on "The Librarian as Teacher", I was unable to attend a host of other workshops, all scheduled on the same day. The dismay felt by many participants at these scheduling conflicts makes one hope that there may be more attention given to this at future conferences. In any event, our day-long library instruction workshop included segments on the preparation of instructional materials, the presentation of the materials in the classroom, methods of evaluating library instruction (including the use of videotape), and teaching librarians "how to teach".

Other CACUL workshops scheduled on the same day as the above included: "Workshop on Library Buildings", "Problem-solving Skills for Librarians", "Improving Performance through Effective Interviewing Techniques," "Interpersonal Skills for Librarians," and "Challenges of the 80's." The veritable wealth of information offered in such a limited period of time forced many participants into making difficult decisions!

The last days of the Conference were mainly devoted to meetings of various committees and interest groups, including: the Staff Training and Development Interest Group, the Library Instruction Interest Group, the Gay Interest Group, the Public Relations Committee, which sponsored a workshop on marketing the library; the Library and Information Needs of Native Peoples Committee, a symposium of the Library History Interest Group, the Committee on Government Publications, a tour sponsored by the Committee on Service to the Print Handicapped, the On-Line Users Interest Group, and a panel discussion of the Information Services Coordinating Group on "The Implications of the New Videotex Technology for Libraries".

Other events scheduled on the final days are too numerous to mention here, but all illustrate nation-wide interest and concern on the part of librarians in matters which are of vital interest both to the profession and to the people it serves.